

Délibération N° DEL-2021-099

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Cabinet du Maire

4. Conseil Départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie : attribution d'une subvention

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, s'adressant aux personnes âgées et aux personnes porteuses de handicap, émanation de la MDPH, organise le 15 octobre 2021 à l'Espace André Lejeune, un colloque national autour du thème « Quel accompagnement à proposer aux personnes en perte d'autonomie en milieu rural ».

Cette manifestation sera l'occasion de présenter une pièce de théâtre spécialement conçue pour l'occasion.

Les organisateurs sollicitent une subvention de la Mairie à hauteur de 700 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention fixée à 700 € à verser à l'association AGIR CDCA, d'autoriser Madame le Maire à signer les documents à intervenir et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**